

TERMES DE REFERENCE

Période de la mission	2 ^{ème} semestre 2026
Objet	Appui à la conception d'un guide opérationnel du passeport digital des produits (DPP) et l'animation d'un atelier de sensibilisation à destination du secteur textile-habillement marocain
Lieu de l'activité	Maroc (Pôles textile marocains à savoir Casablanca, Fès et Tanger / en présentiel et distanciel)
Type de contrat	Prestation de services

CONTEXTE GENERAL

Le Programme Suisse de Promotion des Importations (SIPPO) est un mandat bien établi du Secrétariat d'Etat suisse à l'économie (SECO) dans le cadre de sa coopération au développement économique. Depuis 2017, SIPPO est porté au Maroc par Swisscontact, une fondation suisse à vocation commerciale pour la coopération internationale au développement.

Le SIPPO promeut un commerce durable et inclusif, s'appuyant ainsi sur les valeurs fondamentales de respect, de coopération basée sur le partenariat et d'intégrité telles qu'établies par son code de conduite (voir l'annexe). L'objectif général est d'intégrer les pays en développement et en transition dans le commerce mondial. Des services ciblés de promotion des exportations fournis par le biais des organisations de soutien aux entreprises (BSO) renforcent la position concurrentielle et facilitent l'accès au marché et les exportations des entreprises des pays partenaires vers la Suisse, l'UE et les marchés régionaux. Le SIPPO aide les BSO à améliorer leurs services de promotion des exportations vers les entreprises orientées export dans leurs pays. L'objectif global est de renforcer la performance organisationnelle de la BSO, afin qu'elle soit en mesure de fournir à l'avenir des services professionnels de promotion des exportations indépendamment du SIPPO.

CONTEXTE SPECIFIQUE

Courant la seconde partie de 2026, SIPPO Maroc entend accompagner l'AMITH dans le renforcement de la compétitivité du secteur textile marocain face aux nouvelles exigences européennes en matière de durabilité, de transparence et de traçabilité ce à travers la conception d'un guide opérationnel du passeport digital des produits (DPP).

L'AMITH reconnaît les défis majeurs auxquels font face les entreprises textiles marocaines, notamment les PME exportatrices, dans le contexte de l'entrée en vigueur progressive du Règlement européen ESPR (Ecodesign for Sustainable Products Regulation) imposant le Passeport Digital des Produits (Digital Product Passport – DPP), à horizon 2027-2028 pour les produits textiles. Cette réglementation transformera les conditions d'accès au marché européen, principal débouché des exportations marocaines en textile à valeur ajoutée.

L'approche proposée repose sur une démarche structurée de sensibilisation et de préparation sectorielle, permettant aux entreprises marocaines de répondre plus efficacement aux attentes des acheteurs européens en matière de transparence, de conformité et de durabilité. Le guide opérationnel devra fournir des orientations pratiques, des outils d'auto-évaluation et des recommandations adaptées au contexte national afin de faciliter l'adoption progressive du DPP.

Cette mission a également pour objectif de renforcer la sensibilisation du secteur textile marocain aux évolutions des chaînes de valeur européenne et aux nouvelles exigences des donneurs d'ordre internationaux. À travers l'organisation d'un atelier sectoriel de sensibilisation, les entreprises

participantes seront mieux préparées à valoriser leur traçabilité, leur conformité et leur compétitivité auprès des marchés européens.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Valoriser le "Made in Morocco" : utiliser le digital pour prouver la durabilité et l'éthique de la production marocaine face à la concurrence internationale ;
- Décrypter la réglementation européenne : traduire les exigences techniques de l'UE en étapes opérationnelles pour les usines marocaines.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Vulgariser le cadre réglementaire européen DPP (Règlement EPR) auprès des industriels marocains du textile-habillement ;
- Produire un guide opérationnel DPP adapté au contexte et au niveau de maturité des entreprises marocaines ;
- Orienter les entreprises dans le choix des technologies de traçabilité (QR Code, RFID, NFC, PLM, PIM) ;
- Aider les entreprises à collecter les données de traçabilité (origine des fils, produits chimiques utilisés, empreinte carbone).
- Animer un atelier de sensibilisation sectoriel à destination de 20 à 30 industriels et exportateurs.

TÂCHES DU CONSULTANT

a. Diagnostic et état des lieux

- ❖ Réaliser une analyse des exigences du règlement EPR (UE) 2024/1781 et des implications du Passeport Digital des Produits (DPP) pour les exportateurs textiles marocains.
- ❖ Dresser un état des lieux des initiatives engagées et/ou finalisées visant à préparer les entreprises textiles marocaines aux exigences du DPP, notamment dans le cadre des programmes portés par l'AMITH et ses partenaires (MIC, CTH, GTEX).
- ❖ Capitaliser sur les retours d'expérience et extraire les enseignements actionnables, afin de s'inscrire en complémentarité.

b. Développement du guide opérationnel DPP

- ❖ Concevoir un guide opérationnel du DPP adapté au contexte du secteur textile marocain : développer des outils pratiques, fiches techniques, schémas explicatifs et supports visuels facilitant la compréhension et l'adoption du DPP.
- ❖ Définir les attributs et données obligatoires du DPP (composition, origine, traçabilité, empreinte environnementale, circularité, etc.).
- ❖ Intégrer des recommandations sur l'utilisation de solutions digitales telles que les outils PLM (Product Lifecycle Management), PIM (Product Information Management) et les solutions de traçabilité et sécurisation des données.
- ❖ Développer un outil d'auto-évaluation de la préparation des entreprises au DPP.

c. Sensibilisation et renforcement des capacités

- ❖ Préparer et animer un atelier sectoriel de sensibilisation sur les exigences du DPP et les nouvelles attentes des marchés européens à destination des responsables supply chain, qualité, durabilité et IT des entreprises textiles marocaines.
- ❖ Présenter les bonnes pratiques, outils digitaux et étapes de mise en œuvre progressive du DPP dans les entreprises.

e. Coordination, suivi et reporting

- ❖ Assurer la coordination avec l'AMITH, SIPPO Maroc et les entreprises participantes tout au long de la mission.
- ❖ Élaborer un rapport final incluant les résultats de la mission, les recommandations opérationnelles et les perspectives de déploiement du DPP dans le secteur textile marocain.

PRODUITS ATTENDUS

Quatre livrables sont attendus de l'expert :

Livable	Description	Échéance
L1 — Rapport de diagnostic et d'analyse sectorielle	Document présentant l'analyse du règlement ESPR (UE 2024/1781) et des exigences du Passeport Digital des Produits (DPP), l'évaluation du niveau de maturité digitale des entreprises textiles marocaines, ainsi que l'identification des principaux écarts, besoins et contraintes pour l'adoption du DPP.	Mois 1-2
L2 — Guide opérationnel DPP pour le secteur textile marocain	Guide pratique destiné aux industriels marocains du textile-habillement, incluant : présentation du cadre réglementaire européen, données et attributs requis du DPP, étapes de mise en œuvre, recommandations technologiques (QR Code, RFID, NFC, PLM, PIM), outils d'auto-évaluation, fiches pratiques et bonnes pratiques adaptées au contexte national.	Mois 2-4
L3 — Supports de sensibilisation et de formation	Ensemble de supports pédagogiques pour l'atelier sectoriel : présentation PowerPoint, fiches techniques, schémas explicatifs, études de cas et outils d'aide à la compréhension des exigences DPP, adaptés à un public industriel non spécialiste.	Mois 4
L4 — Organisation et animation de l'atelier sectoriel	Préparation, coordination et animation d'un atelier de sensibilisation (présentiel et/ou hybride) réunissant 20 à 30 entreprises textiles marocaines. L'atelier couvrira les exigences du DPP, les attentes des marchés européens, les solutions de traçabilité et les démarches de préparation des entreprises.	Mois 4
L5 — Rapport final de mission et feuille de route sectorielle	Rapport de clôture consolidant les résultats de la mission, les enseignements issus de l'atelier, les recommandations opérationnelles pour les entreprises et les institutions du secteur, ainsi que des perspectives et pistes d'accompagnement pour le déploiement progressif du DPP dans l'industrie textile marocaine.	Vers la fin de la mission

Le délai maximum de soumission des livrables est fixé à 7 jours ouvrables après l'achèvement de chaque étape. Swisscontact / SIPPO et ses partenaires disposent d'un délai maximum de 7 jours ouvrables pour transmettre leurs avis, commentaires et demandes de correction au consultant, qui devra en tenir compte et présenter de nouvelles version revues/corrigées dans un délai maximum de 4 jours ouvrables.

LOGISTIQUE

L'organisation logistique de l'atelier (salle, restauration, impression des supports, invitations) est prise en charge par l'AMITH. SIPPO Maroc prend en charge les honoraires de l'expert.

PROFIL REQUIS DE L'EXPERT

- Profonde connaissance du tissu industriel textile marocain (atout).
- Formation supérieure (Bac+5) en textile, supply chain, environnement ou domaine connexe ;
- 10 ans d'expérience minimale dans le secteur textile-habillement (production ou conseil) ;
- Bonne maîtrise du Règlement ESPR et des exigences DPP applicables au textile ;
- Connaissance des technologies de traçabilité (QR Code, RFID, NFC, PLM, PIM) ;
- Capacité à vulgariser et à animer des ateliers pour un public industriel ;
- Sens de la planification et capacités d'organisation ;
- Maîtrise du français et de l'anglais. Arabe un atout.

DURÉE DE LA MISSION

Le délai global de la mission est fixé à 5 mois (courant le 2^{ème} semestre 2026), avec un budget maximum de 24 jours homme. Ce budget se répartit approximativement comme suit :

ETAPE	HJ
A-Diagnostic et état des lieux	3
B-Développement du guide opérationnel DPP et outil d'auto-évaluation	12
C-Préparation des supports de sensibilisation et de formation	3
D-Organisation et animation de l'atelier sectoriel	3
E-Elaboration du rapport final de la mission	3

HONORAIRES

Le paiement de la mission sera effectué en deux temps :

- 50 % à la validation des deux premières étapes : A, B.
- 50 % à la réception et validation du rapport final.

MODALITÉS DE SOUMISSION

Le dossier de candidature comprend :

- (1) une note méthodologique de 2 pages maximum ;
- (2) un CV détaillé avec références de missions similaires ;
- (3) une offre financière en HT et TTC.
- (4) Preuves des références sont fortement appréciés.

Les candidatures seront évaluées selon les critères suivants : expertise DPP et réglementation UE applicable au textile (25 %), expérience sectorielle textile-habillement (20 %), qualité de l'offre technique (20 %), profil et compétences du consultant (15 %), offre financière (20 %).

Les dossiers complets doivent être transmis par voie électronique à mar.achat@swisscontact.org, au **plus tard le 14/06/2026 à Minuit (heure du Maroc)**, avec pour objet :

« *Consultation* – Appui à la conception d'un guide opérationnel du passeport digital des produits (DPP) à destination du secteur textile marocain »

Tout dossier incomplet ou transmis après la date limite ne sera pas pris en considération.

Rabat, le 04/06/2026